



LE DIPLOME NATIONAL DU BREVET

Délivré par un jury, le brevet est un **diplôme qui atteste les connaissances et compétences acquises en fin de collège.**

L'obtention du DNB comprend une part de contrôle continu (400 points) et les points obtenus aux épreuves de l'examen terminal (400 points) .

Le contrôle continu est validé avec la maîtrise du socle commun :

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Il rassemble l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.

Ces différentes composantes sont évaluées selon une échelle à 4 niveaux : maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante et très bonne maîtrise.

- 10 points pour le niveau « maîtrise insuffisante »,
- 25 points pour le niveau « maîtrise fragile »,
- 40 points pour le niveau « maîtrise satisfaisante »,
- 50 points pour le niveau « très bonne maîtrise ».

Les épreuves terminales :

- Sont évalués sur 100 points :
 - le français
 - les mathématiques
- Sont évaluées sur 50 points :
 - l'histoire-géographie
 - les sciences (physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie)

Attention : Lors de l'épreuve écrite de sciences de la session de 2023 les candidats composeront pour la série générale : en « sciences de la vie et de la Terre » et en « Physique Chimie »

- L'épreuve orale est évaluée sur 100 points

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement facultatif selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints
- 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés

L'attribution du diplôme :

Le diplôme national du brevet est attribué quand le total des points est supérieur ou égal à 400.

Des mentions sont octroyées :

- « **assez bien** » si le total des points est au moins à 480 ;
- « **bien** » si le total est au moins égal à 560
- « **très bien** » si le total est au moins égal à 640.

Les dates:

Les épreuves écrites du diplôme national du brevet communes à tous les candidats auront lieu le lundi 26 juin et le mardi 27 juin 2023 pour la session normale.

Les resultants seront disponibles le 6 juillet 2023 à 10h et non le 5 comme indiqué sur vos convocations!!

La session de remplacement aura lieu **en septembre**

Ne pas oublier sa convocation et une pièce d'identité

Ne pas oublier d'arriver 45 min avant le debut de l'épreuve

Ne pas oublier de s'hydrater et un petit encas pour garder la forme!

Bonne chance à tous(tes) les candidats(tes)!!!

LES ÉPREUVES FINALES

400 POINTS



ÉPREUVE 2

MATHÉMATIQUES

Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.

2 h

écrit

100 POINTS

ÉPREUVE 4

SCIENCES

Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (2 épreuves sur les 3).

1 h

écrit

50 POINTS

ÉPREUVE 1

FRANÇAIS

Explication de documents et d'un extrait de texte littéraire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.

3 h

écrit

100 POINTS

ÉPREUVE 3

HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Analyse de documents et de cartes...

2 h

écrit

50 POINTS

ÉPREUVE 5

ORAL

Chaque élève présente un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.

15 min.

oral individuel

100 POINTS

ou

25 min.

oral collectif

100 POINTS

